

# THE MUNICH ECONOMIC SUMMIT

JULY 6-8, 1992



# SOMMET ÉCONOMIQUE DE MUNICH

6-8 JUILLET 1992

## Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

On peut affirmer que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, aura été l'étape la plus déterminante de l'évolution vers le développement durable. La participation de plus de 100 chefs d'État et de gouvernement à cette conférence est également sans précédent. Co-auteur de la résolution adoptée par l'ONU en 1989 qui a mené à la CNUED, le Canada y a joué un rôle essentiel dès le début.

Toutefois, la CNUED ne se soldera par un véritable succès que si les ententes qui y ont été conclues sur le changement climatique et la biodiversité sont ratifiées et mises en oeuvre, et si l'Agenda 21 de la CNUED, plan d'action convenu en matière de développement durable, donne des résultats concrets. À cette fin, le Canada s'engage à agir dans cinq domaines cruciaux pour mettre à profit l'élan imprimé par la Conférence de Rio :

1) Le Canada estime que les conventions de la CNUED sur le changement climatique et la biodiversité requièrent une mise en oeuvre rapide et constructive. Il a l'intention de ratifier les deux conventions avant la fin de 1992.

2) Le Canada a déjà élaboré et commencé à appliquer son propre Plan vert, doté de 3 milliards \$ et dont les objectifs et les calendriers d'exécution s'appliquent à une gamme de questions environnementales. Plus de 80 p. 100 des objectifs fixés pour la première année ont été atteints, et les autres le seront en 1992-1993. Le Canada offre également aide et soutien aux pays en développement pour qu'ils élaborent des programmes conformes à leurs propres besoins.

3) Le Canada est conscient que des ressources financières sont nécessaires pour permettre aux pays en développement de réaliser un développement durable. Depuis cinq ans, il a dépensé 1,3 milliard \$ à cette fin. Il a versé, au titre de l'étape pilote, 25 millions \$ au Fonds pour l'environnement mondial et il apportera sa contribution pour que ce Fonds devienne une institution financée en permanence. Le Canada a annoncé qu'il convertirait 145 millions \$ de la dette des pays latino-américains afin de les aider à financer des projets environnementaux. En outre, 115 millions \$ additionnels seront fournis à des pays en développement pour favoriser la gestion durable des forêts. Afin de réduire les effets d'une grave sécheresse en Afrique australe, le Canada offre 50 millions \$ en aide humanitaire aux pays de cette région.

4) Le Canada est également conscient du rôle central qu'auront à jouer les institutions internationales dans le suivi du plan d'action de la CNUED, et il les encouragera à adopter des stratégies environnementales en conséquence. La Commission du développement durable, qui sera créée à l'intérieur du système des Nations Unies, aidera beaucoup à mettre à profit les résultats de la Conférence.

5) La déclaration de Rio ne reprend pas tous les objectifs du Canada. Par conséquent, le Canada s'engage à joindre ses efforts à ceux d'autres pays pour élaborer d'ici 1995, date du 50<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies, une Charte mondiale des droits et responsabilités environnementales. Cette charte n'aura pas force de loi,



CANADA